



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la recherche

Question écrite n° 59109

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de la recherche sur les moyens dont dispose un laboratoire de recherche pour attirer des chercheurs. En effet, le séjour d'un chercheur coûte cher. Rares sont les laboratoires capables d'assumer une telle charge. Or, pour attirer un chercheur « nobélisable » par exemple, l'établissement se doit de pouvoir financer le séjour et le programme de recherche. Il en est de même pour les chercheurs en voie d'asseoir leur réputation internationale. Ainsi, la mise en place de bourses déterminées sur la base d'un programme de recherche et d'échange international représenterait un appoint considérable pour les laboratoires. En conséquence, il lui demande s'il est favorable à cette proposition, et de lui faire part des mesures envisagées par le Gouvernement en ce domaine afin que le rayonnement de la recherche française perdure.

Texte de la réponse

Le ministère de la recherche est depuis longtemps conscient de l'intérêt, pour la France, de favoriser le séjour dans les meilleurs laboratoires de recherche (EPST ou recherche universitaire) français de scientifiques étrangers à différents stades de leur carrière. Dans cet esprit, le ministère finance, depuis 1982, des séjours scientifiques pour des chercheurs de haut niveau. Ainsi, en 2001, 130 dossiers ont été sélectionnés pour des séjours de courte durée. A cela se sont ajoutées des invitations de chercheurs étrangers financées par le budget des organismes de recherche et des établissements d'enseignement supérieur. Au CNRS, on peut les reconnaître sous le label « Poste Rouge » : en 1999, l'organisme a accueilli 632 chercheurs étrangers sur ce type de postes. A l'INRA, qui a accueilli 625 chercheurs étrangers pour des stages, on les identifie sous les noms de « poste vert » et « poste orange ». L'INRIA fait état de 882 chercheurs étrangers en visite dans ses centres. Quant aux universités, ce sont des professeurs invités ainsi que des postes PAST (professeur associé de séjour temporaire) ; 60 professeurs associés sont sélectionnés chaque année pour venir y travailler. Une procédure est en place, depuis 1999, permettant l'accueil de jeunes docteurs étrangers en position post-doctorale dans les laboratoires de recherche français. Elle s'est considérablement développée en 2000 avec un budget de 35 MF. Cette procédure se poursuit en 2001, avec un budget de 54 MF correspondant à 215 possibilités d'accueil. La mondialisation de la recherche et la compétition internationale justifient des programmes de ce type, pour le plus grand bénéfice des intérêts scientifiques et économiques de notre pays. Au niveau européen et dans le cadre des discussions engagées entre les pays membres, des mesures similaires pour favoriser l'accueil de chercheurs étrangers sont à l'ordre du jour.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59109

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : recherche
Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 mars 2001, page 1617

Réponse publiée le : 25 février 2002, page 1160